

Département des Alpes de Hautes Provence
Commune de SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE
Des Arrêtés municipaux n° 2024- 901 Service Prévention PS/BC

Portant approbation
Sur l'autorisation du déroulement de la 41ème Foire Exposition de SISTERON

Objet : Autorisation du déroulement de la « FOIRE EXPO 2024 »
Classement : Type T, PA, CTS de la 1ère catégorie.

- VU Le code de la construction et de l'habitation (article R 143-1 à 143-47)
- VU L'arrêté du 11 mai 2023 relatif à la C.C.D.S.A
- VU L'arrêté du 22 juin 1990
- VU L'arrêté préfectoral n° 2007.161 du 02 février 2007 relatif à la sous-commission consultative Départementale de sécurité et d'accessibilité
- VU L'arrêté préfectoral n°2007.2335 du 17 octobre 2007 relatif à la sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques de panique dans les établissements Recevant du public et les immeubles de grande hauteur

Considérant l'avis favorable de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP-IGH. En date du 29 août 2024.

Considérant l'avis favorable d'ouverture au public de la commission départementale de Sécurité et d'accessibilité dans les ERP des AHP en date du mercredi 02 octobre 2024

Considérant qu'il appartient au Maire au titre de ses pouvoirs de police propre de prendre les décisions nécessaires relatives à l'exploitation de ce type d'établissement après avis de la commission de sécurité.

Considérant l'avis favorable du chargé de sécurité incendie dans son rapport final – Article -6 paragraphe de l'arrêté du 24 septembre 2009 modifié.

ARRETE

ARTICLE 1- L'E-R-P portant dénomination « Foire Exposition 2024 » comprenant l'implantation et l'aménagement intérieur d'un chapiteau de 2000 m² distinct et isolé est autorisé à exploiter du **JEUDI 3 OCTOBRE 2024 – 10 heures au DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024 -19 heures.**

ARTICLE 2 – Monsieur le commandant de brigade de la gendarmerie de Sisteron et Monsieur le Chef de poste de la police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLES 3 -Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le préfet des Alpes de haute Provence
Madame la sous-préfète de Forcalquier
Monsieur le directeur de la sécurité publique
Monsieur le commandant de la Brigade de gendarmerie de SISTERON
Monsieur le chef de poste de la Police Municipale
Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Fait à SISTERON, le 2 octobre 2022.

Le Maire,
Daniel SPAGNOU